



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER VÉRIFIÉ POUR L'ANNÉE 2019

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'effet que la trésorière déposera le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe sur les états financiers pour l'année 2019 lors de la séance ordinaire du mardi 12 mai 2020 à 19 h.

Suivant l'évolution de la situation entourant la COVID-19, si à cette date, la séance du conseil doit être tenue à huis clos, lesdits documents seront rendus disponibles sur le site internet de la Ville.

Donné le 6 mai 2020,

**Me Annie Chagnon, avocate
Directrice des services juridiques et greffière**